

Déonet'Soft

Nettoyant Surodorant – Tous types de sols

Parfum iris et fleurs de cerisier longue durée
A base d'ingrédients d'origine végétale

Plus respectueuse de l'homme et
de son environnement

1. PROPRIÉTÉS :

Nettoyant pour les sols, Déonet'Soft ne nécessite pas de rinçage et peut s'utiliser sur tous types de sols.

Il peut également être utilisé pour l'entretien des murs, des sols, des faïences, des thermoplastiques et du mobilier sanitaire.

Déonet'Soft est formulé :

-  sans allergène,
-  sans phosphate,
-  sans EDTA,
-  à base de tensio-actifs d'origine végétale,
-  à base de savon d'origine végétale (colza et noix de coco),
-  sans étiquetage de danger.

Déonet'Soft neutralise les mauvaises odeurs. Il est très rémanent et laisse un agréable parfum d'Iris et de Fleur de Cerisier après le nettoyage.

2. MODE D'EMPLOI :

Diluer une dose de 20 mL de Déonet'Soft dans un seau de 8 litres d'eau tiède. Serpiller le sol puis laisser sécher.

3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide incolore à jaune pâle
pH :	11 +/- 0,4
Densité à 20°C :	1,010 +/- 0.010
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, du gel et de la chaleur.
Contient parmi d'autres composants (règlement CE° N°648/2004) :	Moins de 5 % : agents de surfaces anioniques, agents de surface non ioniques, savon. Parfums.

4. CONDITIONNEMENT :

- Carton de 4 x 5 L avec bouchon doseur gradué.



5. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Conserver sous clef et hors de la portée des enfants.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage et l'étiquette.

Formule déposée au centre antipoison de Nancy (N°1839) : 03.83.22.50.50.

N° d'appel d'urgence INRS/ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59.

Fiche de données de sécurité disponible sur : www.hydrachim.fr

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).

N° de révision 17-06-2014. Réf. 1839

